



**Arrêté n° 2026-252 portant composition du jury de validation des acquis de
l'expérience Master - Sciences de l'éducation et de la formation Parcours référent
handicap**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.712-2 et R.335-5 ;
Vu le Code du travail, et notamment les articles L.6411-1, L.6412-3, R.6412-1 à -6, D.6412-6 et suivants ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de MASTER - SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PARCOURS REFERENT HANDICAP est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

#signature#

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2025-2026

MASTER - SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PARCOURS REFERENT HANDICAP

	Nom, prénom	Qualité
Présidente du jury	FABRE Marion	MCF
Enseignante-chercheuse	CROCE-SPINELLI Hélène	MCF
Professionnelle	LAPEYRE Justine	Facilitatrice sociale Association GEM Partage

Université Lumière Lyon2 - SCFC/VAE - annexe arrêté 2026-252

Année Universitaire 2025-2026

Service Commun de Formation Continue

Campus Berges du Rhône

86 rue Pasteur - F69365 Lyon cedex 07

Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr